



communiqué

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

***Les ministres du Travail du Canada s'associent afin d'améliorer les milieux
de travail canadiens***

Québec (Québec), le 25 janvier 2008 — Lors de leur rencontre annuelle, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux du Travail du Canada ont réitéré leur engagement à l'égard de la promotion de milieux de travail sains et sécuritaires et de l'amélioration de la protection des travailleurs.

Cette réunion, qui s'est amorcée le 23 janvier et qui prend fin aujourd'hui, a été coprésidée par le ministre du Travail et de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, l'honorable Jean-Pierre Blackburn, et par le ministre du Travail du Québec, M. David Whissell.

Les ministres responsables du travail sont très préoccupés par la violence en milieu de travail. Cette rencontre leur a permis de discuter des lois et des initiatives mises en oeuvre par les provinces et les territoires, de même que du règlement proposé récemment par le gouvernement fédéral.

« C'est en prenant les choses en main que nous pourrons veiller à ce que tous les Canadiennes et les Canadiens se sentent plus en sécurité sur les lieux de travail. De plus, nous avons eu la chance de discuter de l'annonce récente de l'intention du gouvernement fédéral de déposer un projet de loi concernant les réservistes, ainsi que des questions liées au Programme de protection des salariés et aux arrêts de travail relevant de la compétence fédérale », a déclaré le ministre Jean-Pierre Blackburn.

« Le choix de Québec pour la tenue de cette rencontre annuelle était tout indiqué dans le contexte du 400^e anniversaire de la Ville », a indiqué le ministre David Whissell. « Nos échanges nous ont donné l'occasion de partager notre savoir-faire afin d'améliorer nos lois du travail. À cet égard, j'ai eu l'occasion de présenter à mes collègues la loi novatrice dont s'est récemment doté le Québec pour protéger le lien d'emploi des victimes d'actes criminels et des personnes éprouvées par des circonstances tragiques ».

L'un des enjeux les plus importants abordés lors de la rencontre, était la violence en milieu de travail. Les ministres ont partagé leurs meilleures pratiques en matière de prévention et de sensibilisation. De plus, ils se sont mis d'accord sur l'importance de continuer de développer des mesures de prévention de la

violence répondant à leurs besoins respectifs, afin d'aider à bâtir des milieux de travail sains et sécuritaires et où les droits des travailleurs et des employeurs sont respectés. En ce sens, ils ont adopté une déclaration conjointe visant à prévenir la violence en milieu de travail.

Les ministres ont également discuté des meilleures pratiques en matière de protection des travailleurs étrangers temporaires et des jeunes travailleurs. Il ont par ailleurs donné leur aval à la stratégie fédérale-provinciale-territoriale du Canada et de l'Organisation internationale du Travail, laquelle exige leur collaboration en ce qui a trait à la conciliation travail-vie et à l'harmonisation du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) et du Système global d'harmonisation de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

Les ministres responsables du travail se réunissent chaque année pour mettre en commun leurs expériences et promouvoir la coopération entre les différents gouvernements. Tout au long de l'année, les travaux se poursuivent par l'entremise de l'Association canadienne des administrateurs de la législation ouvrière (ACALO).

- 30 -

Ce communiqué est disponible, sur demande, en médias substituts.

Pour plus de renseignements (médias seulement) :

Michael Winterburn
Cabinet du ministre Blackburn
819-953-5646

Bureau des relations avec les médias
Ressources humaines et Développement
social Canada
819-994-5559

Sources :

Marisol Schnorr
Attachée de presse
Cabinet du ministre Whissell
418-643-5297

Pierre Laberge
Direction des communications
Ministère du Travail
418-643-4508